Nations Unies CEB/2005/1

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

1er juin 2005
Français
Original: anglais

Conclusions des travaux de la première session ordinaire de 2005 du Conseil des chefs de secrétariat tenue le 9 avril 2005 au Mont-Pèlerin (Suisse)

Introduction

1. La première session ordinaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) devait se tenir, à l'invitation du Directeur général du Bureau international du Travail, au siège de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Genève, le 8 avril, et être suivie, le lendemain 9 avril, d'un séminaire des chefs de secrétariat au Mont-Pèlerin. Vu la date des funérailles de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, auxquelles le Secrétaire général et un certain nombre de chefs de secrétariat devaient assister dans la matinée du 8 avril à Rome, le programme des réunions du CCS a été remanié pour tenir dans une seule journée, au Mont-Pèlerin.

2. Les chefs de secrétariat ont remercié M. Juan Somavía, Directeur général du BIT, de tout ce que lui-même et ses collègues avaient fait pour organiser cette session du CCS, en regrettant que les circonstances les aient empêchés de profiter à cette occasion de l'hospitalité de cette organisation.

3. Dans sa lettre du 8 mars 2005, le Secrétaire général avait proposé de retenir comme unique thème de la session du Conseil et du séminaire qui devait la suivre, l'optique dans laquelle le système aborderait le Sommet mondial de 2005 qui devait se tenir en septembre au cours de la soixantième session de l'Assemblée générale et le genre de résultat de ce sommet qui serait le plus utile pour la cause de la sécurité collective et celle du développement et défendre les intérêts du système multilatéral. Il avait donc suggéré qu'à la suite d'un premier examen de la documentation pertinente avant la session il soit procédé à la session ordinaire à un premier tour de table pour voir comment différentes organisations du système concevaient le rôle qu'elles pouvaient jouer pour contribuer au succès du Sommet mondial de 2005 et comment elles percevaient les grandes questions dont celui-ci devait s'occuper. Cela permettrait de recenser les thèmes les plus pertinents à traiter durant le séminaire.

4. Le programme ayant été abrégé, le Secrétaire général a proposé qu'à la suite d'un tour d'horizon de la conjoncture politique et des faits nouveaux observés dans les autres domaines que les participants souhaiteraient évoquer les discussions soient centrées sur les préparatifs du Sommet mondial de septembre et sur ce que devrait être le positionnement du système à son égard. Il a proposé qu'elles fassent une place aux problèmes liés à ce que le CCS examinerait à sa session ordinaire, et

05-37353 (F) 120905 120905

notamment la version la plus récente du rapport du Conseil à paraître prochainement sous le titre « One United Nations – Catalyst for progress and change: how the Millennium Declaration is changing the way the system works » (« Les Nations Unies : une seule organisation pour catalyser tous les progrès et tous les changements, ou comment la Déclaration du Millénaire change le mode de fonctionnement du système »), qui était en cours d'élaboration au sein du Comité de haut niveau sur les programmes, ainsi que les recommandations du Comité sur l'appui du système des Nations Unies à l'Afrique et la mise au point à l'échelle du système d'une stratégie de prévention des conflits.

5. Au nom du CCS, le Secrétaire général a souhaité la bienvenue à M. Edouard Dayan, Directeur général de l'Union postale universelle, qui participait pour la première fois à ses travaux.

A. Suivi de la Déclaration du Millénaire

6. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général a rappelé que dans son rapport au Sommet intitulé : « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005), il proposait aux chefs d'État d'adopter au Sommet un ensemble de grandes orientations étroitement liées en vue d'une action englobant le développement, la sécurité, les droits de l'homme et l'état de droit. Il évoquait aussi dans ce rapport les réformes engagées au sein de l'Organisation, de l'appareil intergouvernemental et de la gestion du secrétariat notamment, dans le souci d'améliorer sa capacité de progresser avec la même efficacité dans la voie des grands objectifs à atteindre dans tous ces domaines interdépendants. Dans la même perspective, il y traitait des mesures destinées à accroître la cohérence et l'efficacité à l'échelle du système.

7. Le Secrétaire général a souligné qu'il lui paraissait particulièrement important que les propositions énoncées dans son rapport soient examinées comme un tout, dans une perspective globale. Il a aussi souligné que le changement institutionnel devait être profond et de grande portée, si l'on voulait doter la communauté internationale d'instruments du multilatéralisme qui répondent aux besoins actuels et soient à la mesure des défis qui l'attendaient. Ce changement devrait comprendre une réforme du Conseil de sécurité, pour que celui-ci soit à l'image des réalités du monde d'aujourd'hui, une réforme de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social pour qu'ils soient plus en prise sur les problèmes de l'heure, une réforme de la Commission des droits de l'homme pour conférer aux travaux de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine le professionnalisme et la crédibilité nécessaires, et enfin, la création d'une commission de consolidation de la paix, dont les attributions soient particulièrement utiles pour les préoccupations prioritaires qui étaient celles de tout le système.

8. Le Secrétaire général a indiqué qu'il jugeait très encourageant le vigoureux appui qu'il croyait discerner chez les dirigeants mondiaux en faveur de la réforme et, en premier lieu, un ralliement qui s'amplifiait au sein de la communauté internationale à l'idée qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans sécurité, qu'il n'y aurait pas de sécurité sans développement et que ni l'un ni l'autre ne verrait le jour sans respect des droits de l'homme. Il ajoutait que le programme de réformes suscitait à présent l'intérêt des capitales et que des émissaires de haut rang – l'ancien Président du Mexique, Ernesto Zedillo, l'ancien Président du

Mozambique, Joaquin Chissano, et les anciens Ministres des affaires étrangères irlandais et indonésien, Dermot Ahearn et Ali Alatas, respectivement – s'employaient à présent activement à défendre le programme de réformes exposé dans le rapport.

9. Au Sommet mondial de 2005, a souligné le Secrétaire général, il faudrait que les principes directeurs régissant le recours à la force, les mesures propres à accroître véritablement la sécurité nucléaire, des définitions claires du terrorisme et du « droit de protection » auxquelles tous puissent se rallier, un renouvellement des engagements pris pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et une action décisive pour mettre effectivement en œuvre tous les volets du Consensus de Monterrey et du programme pour les droits de l'homme se trouvent réunis pour constituer un pacte renouvelé de progrès pour l'humanité.

10. Passant ensuite à la surveillance de plus en plus insistante à laquelle les organisations du système des Nations Unies étaient soumises, le Secrétaire général a noté que, dans l'esprit du public, les Nations Unies ne formaient qu'une seule et même organisation. Les succès comme les défaillances de telle ou telle partie du système rejaillissaient toujours sur les autres. Il fallait poursuivre avec vigueur le renforcement de la gestion et de la transparence, que tous les organismes du régime commun s'étaient engagés à mener à bien. Il fallait parfois des situations de crise pour provoquer le changement et les réformes authentiques qui étaient nécessaires à un progrès réel.

11. Le Président du Comité de haut niveau sur les programmes a ensuite informé les chefs de secrétariat des travaux de cet organe, en s'attachant essentiellement à trois questions particulièrement intéressantes au regard de l'ordre du jour dont le CCS était saisi. Il s'agissait tout d'abord du projet d'un rapport dont le Comité de haut niveau envisageait la diffusion par le Conseil en mai ou juin 2006, sous le titre « Les Nations Unies : une seule organisation pour catalyser tous les progrès et tous les changements ». Il a souligné que ce projet, tout en représentant un travail encore en cours, était le fruit d'un effort vraiment concerté du système tout entier. Il portait sur les trois parties de la Déclaration du Millénaire : développement, droits de l'homme, sécurité et prévention des conflits. Ce rapport avait principalement pour but de montrer par des exemples comment le système des Nations Unies avait donné suite à la Déclaration du Millénaire et sous quelles formes multiples ce suivi aidait à accroître la cohérence et l'efficacité du fonctionnement du système. Il commençait par mettre en relief les difficultés auxquelles celui-ci se heurtait actuellement et donnait ensuite des exemples concrets non seulement de ce que ses différentes composantes avaient déjà accompli en travaillant ensemble comme un système unifié, mais encore de tout ce qu'elles pourraient faire de la sorte pour accentuer l'influence et démontrer la valeur irremplaçable du système multilatéral. Le rapport préconisait un resserrement des liens entre l'action normative et l'action opérationnelle du système et soulignait que celui-ci était très attaché au renforcement de la gestion et à la responsabilisation comme moyen de maximiser son efficacité tant pour s'attaquer aux défis mondiaux que pour répondre aux besoins particuliers de tel ou tel pays. Le processus d'élaboration du rapport s'était révélé extrêmement utile en lui-même, et il contribuait à l'instauration du climat de confiance mutuelle indispensable pour continuer à progresser. Le Président a en particulier appelé l'attention sur le chapitre final du projet, intitulé « La voie à

suivre pour le système », en notant que le fruit des discussions en cours serait particulièrement utile pour la mise au point de sa version finale.

12. Passant à d'autres aspects des travaux du Comité, le Président a noté que, pour une grande part, celui-ci partait du même principe que celui dont le Secrétaire général s'était inspiré dans son rapport en vue du Sommet mondial de 2005, à savoir, l'impérieuse nécessité d'envisager le développement, la sécurité et les droits de l'homme tant en eux-mêmes que comme des éléments se renforçant mutuellement de la mission primordiale assignée au système, à savoir promouvoir le progrès humain. Grâce à une collaboration de plus en plus étroite et fructueuse avec le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Comité avait continué, dans cette perspective, à étudier la stratégie propre à favoriser l'adoption par le système d'une approche intégrée de la question de la prévention des conflits. Trois objectifs essentiels s'étaient dégagés, qui étaient développés dans la documentation dont le CCS était saisi : renforcer la capacité du système de mobiliser et harmoniser les actions de tous les divers intervenants dont la participation pourrait servir à donner plus de poids aux activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix; faire face par une action plus stratégique aux dimensions économiques des conflits; consacrer des capacités supplémentaires à la l'analyse et au traitement des risques découlant de la dégradation de l'environnement ou de la rareté des ressources. Sur tous ces points, la garantie d'une intervention rapide en temps utile serait renforcée par la mise en commun des connaissances disponibles au sein du système et une intelligence plus profonde des situations pouvant déboucher sur des conflits ainsi que de leurs causes profondes.

13. En présentant les documents consacrés à l'appui du système au développement de l'Afrique, le Président a mis en relief les énormes difficultés que soulevait la mobilisation de ressources suffisantes pour soutenir le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et concrétiser les OMD sur le continent. Comme le Secrétaire général le réaffirmait dans son rapport en vue du Sommet mondial de 2005, il était d'une importance cruciale d'atteindre l'objectif de 0,7 % pour l'aide publique au développement. Tout en plaidant pour une substantielle augmentation des apports de ressources consacrés au développement de l'Afrique, le système devrait engager un effort concerté de grande ampleur pour permettre la mise en place et le renforcement des institutions nationales et régionales ainsi que des capacités techniques et de gestion du continent. Son action à l'appui du NEPAD devrait être soutenue et devancer les événements, sans pour autant lui faire oublier la nécessité pour l'Afrique de s'approprier ce programme.

14. Dans le débat qui a suivi, le Secrétaire général a été vivement félicité et remercié de la manière dont il exerçait son rôle directeur et un vigoureux appui s'est exprimé en faveur de l'orientation générale de son rapport au Sommet mondial de 2005, et surtout de l'appel qu'il y lançait à une réaction globale qui s'attaque de manière équilibrée aux problèmes du développement, de la sécurité et des droits de l'homme, ainsi qu'à leurs interactions. L'importance cruciale pour l'ensemble du système du succès du Sommet a été soulignée. Les chefs de secrétariat se sont engagés à mobiliser leurs organes directeurs et à profiter de toutes les occasions qui s'offriraient d'ici là pour mobiliser les énergies en faveur du succès du Sommet. Il a été suggéré que le Groupe de la communication des Nations Unies, qui était le réseau des responsables de la communication des divers organismes des Nations Unies, s'attache, dans la période à venir, à donner du rapport du Secrétaire général et des objectifs du Sommet une image propre à assurer à celui-ci tout l'appui

possible des divers intervenants au sein des administrations comme de la société civile.

15. Le débat a porté sur les questions ci-après :

- Il est d'une importance cruciale d'associer la société civile, non seulement à la préparation du Sommet mais aussi au Sommet lui-même, ainsi qu'à la mise en œuvre de ses résultats, à son organisation et à son contrôle.
- Il est absolument indispensable, dans la même perspective, d'établir une stratégie de communication qui fasse ressortir la pertinence, au regard des aspirations de la société civile à un avenir meilleur, des réformes sur lesquelles le Sommet sera appelé à se prononcer. Il est donc impératif que les résultats du Sommet soient non seulement exhaustifs et équilibrés, embrassant la totalité des dimensions essentielles mises en relief dans le rapport du Secrétaire général, mais encore fondamentalement équitables – et qu'ils soient perçus comme tels.
- Le système se doit – et le Sommet devrait l'y aider – de tenir compte des critiques qui lui sont adressées, d'où qu'elles viennent. À cet égard, la démocratie véritable, l'ouverture, la justice et l'équité devraient demeurer les objectifs fondamentaux qu'il défend et il faudrait qu'il se montre résolu et apte à progresser.
- Les trois piliers dont il est question dans le rapport du Secrétaire général – développement, état de droit et droits de l'homme, sécurité – doivent être poursuivis tant en eux-mêmes que dans leurs interconnexions.
- Le rapport du Secrétaire général apporte une contribution importante en défendant un traitement holiste des stratégies de développement qui consiste à relier le commerce, l'aide, l'investissement et la gouvernance.
- Il y a, entre la croissance et l'emploi, une déconnexion de plus en plus prononcée à laquelle le système doit aider à remédier pour pouvoir effectivement faire progresser la lutte contre la pauvreté. Combattre la pauvreté, créer des emplois et améliorer la gouvernance devraient être considérés comme des volets essentiels et intimement liés de son action en faveur du développement.
- La lutte contre la criminalité, la violence et la corruption n'est pas seulement l'une des priorités du système en matière de gouvernance, elle devrait aussi faire partie intégrante de ses objectifs en matière de développement.
- Si l'on veut rendre le système plus cohérent dans ses manières d'envisager le commerce, le financement et la technologie, il faut d'abord prendre clairement conscience du fait que la mondialisation tend à déplacer le centre de la prise de décisions sur les questions économiques et tenir compte de ce que les pays réclament une certaine « marge de manœuvre » pour choisir eux-mêmes la voie de leur développement.
- Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport, les besoins des pays en développement à revenu intermédiaire, les effets de l'accroissement des inégalités et l'amélioration de la gouvernance aux niveaux national et international sont des questions cruciales, qui doivent continuer à faire partie

intégrante de l'action que le système mènera en faveur du développement et qui sera défendue au Sommet.

- Il est capital si l'on veut progresser que les négociations commerciales en cours s'achèvent d'ici à 2006 sur un succès, avec des résultats vraiment axés sur le développement, qui permettent de combler le fossé non seulement entre le Nord et le Sud, mais aussi entre pays du Sud. Le Sommet mondial de 2005 est pour l'Assemblée générale une occasion très opportune de donner de l'élan aux négociations dans ce sens.

- En même temps, force est de reconnaître que les progrès dans la voie des objectifs concernant le commerce et la pauvreté et le commerce et le développement dépendront non seulement de l'évolution du commerce mondial mais encore du cours des événements sur le plan commercial aux niveaux régional et sous-régional. Il faudrait aussi faire figurer la question des produits de base en meilleure place parmi les préoccupations de la communauté internationale.

- Faire progresser la mise en œuvre du Consensus de Monterrey devrait être l'un des objectifs décisifs du Sommet. Les ingrédients d'un tel progrès – avancer sur les questions de commerce et d'aide et, en s'attachant en particulier à l'Afrique, renforcer la direction des affaires publiques et les investissements dans les différents pays – sont bien connus. S'il y a eu une évolution positive dans un certain nombre des domaines visés par le Consensus de Monterrey, des réorientations fondamentales s'imposent cependant à l'heure où l'épargne des pays du Sud finance les exigences des consommateurs du Nord, au lieu de financer la consommation et les investissements dans les pays en développement.

- Lier la notion de durabilité à la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire et privilégier à cette fin un cadre de travail à long terme décennal sont des principes valables qu'il conviendrait de mettre résolument en application, avec une certaine souplesse toutefois en ce qui concerne en particulier les modalités de financement et sans que cela détourne l'attention des besoins et interventions à court terme de l'avenir immédiat.

- Les modèles de croissance économique ne devraient pas se distinguer par leurs manifestations les plus extrêmes mais être jugés à la manière dont ils ont été appliqués dans la pratique. Il y a différents modèles dans lesquels une politique budgétaire responsable est nécessaire pour assurer la croissance, la répartition des revenus, le développement social et la réduction de la pauvreté.

- Sans doute y a-t-il, dans la gouvernance des affaires économiques mondiales, des lacunes qui font obstacle à une véritable hiérarchisation des priorités, mais le système peut aider à en combler au moins quelques-unes en conférant davantage de cohérence aux conseils qu'il dispense aux pays pour définir les voies de leur développement. Au niveau intergouvernemental, un renforcement du rôle du Conseil économique et social dans le sens indiqué par le Secrétaire général dans son rapport pourrait beaucoup contribuer à des progrès sur ce point. Dans cette perspective, il faudrait encourager l'établissement de liens entre les travaux du Conseil et ceux, non seulement du Conseil de sécurité, mais aussi du Conseil des droits de l'homme qu'il est proposé de créer.

- La Semaine des Nations Unies pour le développement, organisée du 27 juin au 1er juillet 2005, coïncidera avec le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement et le Débat de haut niveau du Conseil économique et social et offrira à tous ceux qui s'occupent de développement et au système des Nations Unies de rares possibilités de contribuer collectivement à un résultat important pour le Sommet. Le dialogue et le débat s'appuieront eux-mêmes sur les résultats des travaux des commissions techniques du Conseil dans des domaines variés allant du développement social, de la population et de la promotion de la femme au développement durable, qui ont suggéré des éléments clefs du programme des Nations Unies en matière de développement issu des conférences mondiales qu'il faudrait promouvoir au Sommet. Dans d'autres enceintes, tant au sein qu'en dehors du système, on s'efforce actuellement de trouver un consensus et de progresser dans les domaines essentiels du commerce et de l'aide sur des éléments importants comme l'augmentation des apports d'aide publique au développement et l'harmonisation de l'aide, qui devraient se fondre en se renforçant mutuellement au Sommet.

- La révolution de l'information ouvre des possibilités nouvelles de progrès que le système devrait résolument exploiter. Il faudrait tâcher de faire en sorte que le Sommet mondial de l'Assemblée générale et la deuxième partie du Sommet mondial sur la société de l'information, en novembre, se renforcent mutuellement.

- On assiste actuellement à un changement de conception comportant un regain d'intérêt pour les investissements en faveur de l'environnement et le potentiel inexploité de la coopération Sud-Sud, dont le système doit à la fois être plus conscient et se préoccuper plus activement.

- L'articulation des droits de l'homme avec les deux « piliers » du développement et de la paix et la sécurité n'a pas toujours été menée à bonne fin, et il faudrait la faire progresser au Sommet, avec l'appui actif du Système. Le cadre normatif en la matière est très riche, mais sa mise en œuvre et les moyens qu'a le Secrétariat de lui donner une traduction concrète sur le plan opérationnel ne suivent pas.

- La Commission de consolidation de la paix qu'il est proposé de créer offrirait aux organismes du système un tremplin très utile en leur permettant, dans les limites de leurs mandats respectifs et des directives intergouvernementales, de maximiser leur contribution à l'instauration de la paix dans les pays en proie à un conflit et à la définition des cadres propres à la préserver durablement.

- L'apport du système, non seulement en matière d'environnement et de développement, mais encore en ce qui concerne la sécurité et l'état de droit, ne saurait être coupé des travaux des organismes techniques dans des domaines allant du transport maritime à l'aviation civile. À l'heure actuelle, ces organismes s'emploient à couler leur contribution dans le cadre stratégique général que le Sommet doit étudier.

- La réaction du système au tsunami survenu dans l'océan Indien indique bien le rôle central qu'il peut jouer pour repousser les périls qui menacent la planète. Elle montre aussi à quel point il est peut-être plus efficace lorsque les organismes qui le composent conjuguent vraiment leurs efforts, en étendant

alors leur action à la prévention comme au relèvement. Appuyer la mise en place de systèmes efficaces d'alerte rapide devrait être considéré par tous les organismes concernés comme une tâche prioritaire.

- Pour favoriser la cohérence à l'échelle du système, il faut certes intensifier et approfondir la concertation sur l'action à mener mais aussi adopter des programmes de collaboration clairs comme le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, qui s'appuient sur des stratégies communes rationnelles et bénéficient d'un soutien financier suffisant.

- Pour réformer efficacement le fonctionnement du système – du genre de relations qu'il devrait instaurer avec les pays de programme, en simplifiant les procédures et en cherchant à renforcer l'autonomie de ces pays à celui que les organismes des Nations Unies devraient adopter entre eux, en mettant fin aux rivalités et à la concurrence entre institutions –, il faut opérer des changements fondamentaux dans sa culture et sa mentalité. Ces changements devraient constituer un élément central du processus de réforme.

- Dans le cadre des réformes préconisées par le Secrétaire général dans son rapport pour accroître la cohérence et l'efficacité à l'échelle du système, il faudrait, suivant le programme d'harmonisation de l'aide élaboré au Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, tenu en mars 2005 à Paris, s'employer activement à mieux aligner et à simplifier davantage les approches et procédures guidant les activités opérationnelles des organismes des Nations Unies. Il y va à la fois de l'image et de l'efficacité du système. Il y a quelques exemples de réussites à cet égard, comme l'organisation de la coopération technique pour lutter contre le VIH/sida, qu'il faudrait mettre à profit et reproduire.

- À l'appui d'une plus grande cohérence du système au niveau national, qui comporterait un renforcement qualitatif de la fonction de coordonnateur résident, il faudrait que le processus de décision interinstitutions soit largement ouvert et que la coordination des positions nationales soit plus poussée dans les organes directeurs des organismes des Nations Unies.

- Le système devrait, sans pour autant adopter une posture défensive, s'engager fermement à accroître l'efficience et assurer la responsabilisation et, en premier lieu, se montrer résolument déterminé à déceler et redresser les abus chaque fois qu'il s'en commet (voir le paragraphe 18 a) ci-après).

- La promotion de la femme au sein des organismes des Nations Unies est encore un autre domaine essentiel où la crédibilité du système est en jeu et où des progrès beaucoup plus importants s'imposent.

16. Les participants ont remercié le Comité de haut niveau sur les programmes de l'initiative qu'il avait prise d'établir le rapport intitulé « Les Nations Unies, une seule organisation ». Ils ont bien accueilli l'idée générale du projet qui, tout en insistant sur l'obligation de rendre des comptes, évitait de tomber dans une étroite démarche administrative. Une suggestion a été faite au sujet de la simplification de ce projet et des moyens de le relier au rapport que le Secrétaire général devait présenter au Sommet. Il a été proposé de réserver une place de premier plan à la « gestion des connaissances » en en faisant l'un des grands thèmes du rapport.

17. Le Conseil des chefs de secrétariat a pris note du rapport et en approuvé les conclusions et les recommandations (voir l'annexe). Il a noté avec satisfaction que le Comité, sous la direction de Lennart Båge, traitait toujours plus à fond des thèmes qui étaient d'une importance cruciale pour l'avenir du système et devenait ainsi un acteur indispensable pour assurer l'élaboration et la cohérence des orientations du système dans son ensemble.

B. Questions diverses

Questions relatives à la gestion

18. La Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion, Mme Catherine Bertini, a fait part aux chefs de secrétariat des résultats de la dernière réunion du Comité, qui s'était tenue au début de la semaine (les 5 et 6 avril) à Genève. Elle a insisté sur les points suivants :

a) Le Comité était convenu de traiter collectivement les questions de responsabilité et de transparence, en commençant par la mise en commun des meilleures pratiques et des programmes novateurs existant dans le système afin d'aider chacune des organisations à examiner et améliorer ses mécanismes et à tirer profit de l'expérience des autres. En outre, la Présidente superviserait l'établissement d'un recueil des pratiques des organismes en ce qui concernait le traitement réservé aux rapports d'audit. En général, les rapports d'audit interne étaient portés à la connaissance des auditeurs externes qui, s'il y avait lieu, en reprenaient les conclusions pertinentes dans leurs propres rapports, lesquels étaient dans le domaine public. À cet égard, quelques intervenants craignaient qu'en rendant publics les rapports d'audit interne, on n'en diminue la valeur comme outils de gestion;

b) Les organismes du système investissaient 850 millions de dollars par an dans les technologies de l'information et de la communication, dont 650 étaient prélevés sur leur budget ordinaire. Une grande opération était en cours, sous l'égide du Comité de haut niveau sur la gestion, pour pousser plus loin l'harmonisation et la normalisation dans ce domaine, dans le cadre d'une stratégie d'information et de communication à l'échelle du système. Cette opération devait être menée en étroite coordination avec le Comité de haut niveau sur les programmes afin que les résultats servent à faire progresser les priorités du système et lui assurent une plus grande efficacité, non seulement en matière de gestion, mais encore d'exécution des programmes. Une réunion conjointe des deux comités dans le genre d'un séminaire était envisagée pour s'assurer que les politiques d'information et de communication élaborées répondaient bien aux besoins de tout le système;

c) Sur le programme de réforme en général, la Présidente a soulevé deux questions :

i) L'Assemblée générale avait différé pour la deuxième fois l'examen du rapport du groupe de haut niveau chargé d'étudier le renforcement de la Commission de la fonction publique internationale. La réforme de la Commission était un élément capital du programme des réformes prévues, et le Comité recommandait que les chefs de secrétariat saisissent l'organe directeur de leur organisme de la question afin que les États Membres puissent

transmettre à leurs représentants à l'Assemblée générale un message favorable à la réforme de la Commission;

ii) Tout en donnant suite à une proposition de formule des coûts afférents à la sécurité pour l'exercice biennal 2006-2007, le Comité persistait à penser que les mesures de sécurité devaient être financées sur le budget ordinaire de l'ONU.

19. Les chefs de secrétariat ont remercié la Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion de son exposé et approuvé ses recommandations.

Dates et lieu des futures sessions du Conseil des chefs de secrétariat

20. Le Conseil des chefs de secrétariat a confirmé que :

a) Sa session d'automne de 2005 serait convoquée à New York, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les 28 et 29 octobre;

b) Sa session de printemps de 2006 serait convoquée au siège de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) à Madrid, les 7 et 8 avril, à l'invitation du Secrétaire général de l'OMT, Francesco Friangialli;

c) Sa session de printemps de 2007 serait convoquée au siège de l'OIT à Genève, à l'invitation du Directeur général du BIT, Juan Somavía, à des dates qui seraient arrêtées à l'issue de nouvelles consultations.

21. Le CCS a rendu hommage à James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, Carol Bellamy, Directrice exécutive de l'UNICEF, Ruud Lubbers, ancien Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Peter Hansen, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et Catherine Bertini, Secrétaire générale adjointe à l'administration et à la gestion, dont le mandat était venu ou viendrait à expiration avant la réunion suivante du CCS.

Annexe

Extraits du rapport issu de la neuvième session du Comité de haut niveau sur les programmes

Conclusions et recommandations

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

[...]

21. […], le Comité a conclu que :

- L'intégration des priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans les cadres nationaux de développement des pays africains est indispensable pour assurer la viabilité à long terme du NEPAD. Elle est également indispensable pour permettre au système d'harmoniser ses activités d'appui au développement, en particulier celles visant à aider les pays à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, avec des stratégies nationales de développement bien ancrées, placées largement sous le contrôle des pays et en phase avec les objectifs du NEPAD;
- Dans le cadre de ses activités en faveur du respect des engagements relatifs au NEPAD aux niveaux régional, sous-régional et national, le système des Nations Unies devrait s'attacher à contribuer aux mesures destinées à améliorer la cohérence politique et opérationnelle, notamment en communiquant et en partageant les données de manière plus systématique;
- Le système des Nations Unies devrait renforcer son appui technique au secrétariat du NEPAD, en particulier dans le cadre de ses fonctions de « facilitation » et de mobilisation des ressources en vue de l'exécution des programmes du NEPAD;
- Alors que la mise en œuvre du NEPAD progresse, les organismes du système des Nations Unies doivent affecter davantage de ressources techniques et financières au renforcement des capacités institutionnelles, techniques et de gestion, aussi bien pour encourager la mobilisation des ressources nationales que pour attirer davantage d'investissements étrangers directs. Pour assurer le financement de projets communs dans ce domaine et dans d'autres domaines ayant trait au renforcement des capacités, il faudra redoubler d'efforts en matière de mobilisation des ressources.

22. Le Comité a présenté ses vues au CCS, qui les examinera en marge des débats qu'il tiendra en prévision du Sommet de septembre de l'Assemblée générale. Il a en outre décidé de poursuivre la mise en oeuvre du NEPAD dans le cadre de son propre programme de travail. […]

Prévention des conflits

[...]

27. […] En vue de renforcer les capacités collectives en matière de prévention des conflits, il conviendrait d'améliorer l'aptitude du système à diagnostiquer et contribuer à résoudre les conflits naissants : a) en s'appuyant de manière plus systématique sur l'expérience variée acquise par les divers organismes du système;

b) en tirant davantage parti de la capacité de ralliement de l'ONU et de sa capacité de rassembler tous les acteurs pouvant contribuer à la prévention des conflits; c) en fondant l'action du système sur une analyse plus approfondie de ses avantages relatifs, au lieu de se fonder au premier chef sur la disponibilité des fonds.

- Dans les domaines du développement et des questions politiques, l'ONU devrait renforcer ses activités de concertation et recenser les meilleures pratiques en la matière. Il convient notamment de resserrer les liens entre le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), le Comité exécutif pour la paix et la sécurité (CEPS) et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires, ainsi que les liens entre ces entités et les universités et cellules de réflexion œuvrant dans le domaine de la prévention des conflits.

- Il convient d'élaborer, dans le domaine de la prévention des conflits, un ensemble d'instruments semblables à ceux mis au point par l'ONU dans les situations d'après conflit. Il faudrait étudier, sous les auspices du Comité de haut niveau sur les programmes, les capacités du système en matière de prévention des conflits et publier les résultats de cette étude sur le site Web du CCS. Il faudrait également renforcer considérablement les liens entre le système et la société civile dans le domaine de la prévention des conflits.

- Les sections pertinentes du projet de rapport du CCS sur la suite donnée par le système des Nations Unies à la Déclaration du Millénaire et l'analyse des liens entre appui au développement et prévention des conflits (présentée dans le projet de rapport) devraient éviter de donner l'impression que le système poursuit des politiques qui considèrent l'aide au développement uniquement sous l'angle de la prévention des conflits. Le projet de rapport devrait insister sur la sécurité sociale et économique, y compris la protection contre la propagation des maladies. Il devrait également accorder une place plus importante au désarmement, aux questions relatives à la discrimination à l'égard des femmes et aux menaces immatérielles qui pèsent sur la paix, notamment les préjugés, l'intolérance et l'ignorance.

- L'attention que la communauté internationale accorde actuellement aux menaces qui pèsent sur la sécurité ne doit pas occulter les nombreux autres défis importants qu'elle doit relever. La marginalisation, l'exclusion sociale et les inégalités d'accès aux ressources figurent parmi les principales causes de conflit. Néanmoins, les interventions visant à corriger les déséquilibres dans ces domaines pourraient, à leur tour, devenir des sources de conflit. De plus, le contrôle et le règlement des conflits ne sont pas toujours possibles et ne sont pas synonymes de stabilité à long terme.

- Le système devrait continuer à aborder le développement en tant que thème à part entière, tout en examinant les liens entre développement et sécurité. Beaucoup de pays pauvres qui ne sont pas en situation de conflit armé ont néanmoins besoin d'un solide appui de l'ONU. Il faut donc se garder d'exagérer les liens entre sécurité et développement, pour éviter de conduire dans une impasse l'action menée par le système dans un domaine comme dans l'autre, faute de bien comprendre les liens qui les relient.

- Si on n'augmente pas l'APD, plusieurs pays en développement ne pourront pas se consacrer efficacement à la prévention des conflits. De plus, on n'accorde

pas assez d'importance à la prévention des conflits, car elle concerne des pays à revenu intermédiaire.

[...]

29. Il a demandé que la note élaborée par le Département des affaires politiques soit examinée à la lumière des discussions et jointe à l'ordre du jour annoté du CCS. Les membres du Comité de haut niveau sur les programmes ont été invités à présenter des propositions précises pour renforcer la contribution à la section du projet de rapport du CCS sur la suite donnée par le système des Nations Unies à la Déclaration du Millénaire consacrée à la prévention des conflits. Le Comité a décidé de reprendre l'examen de cette question à la lumière des conclusions issues des débats du CCS. [...]

Réalisation des objectifs relatifs au développement au niveau national

[...]

41. Rappelant son mandat, le Comité a décidé de nommer un groupe spécial chargé d'examiner les incidences de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale sur le programme de travail du Comité de haut niveau sur les programmes et celui du CCS, et d'étudier comment le Comité de haut niveau et le Groupe des Nations Unies pour le développement pouvaient articuler leurs travaux de manière à mieux exploiter leurs atouts respectifs en vue de réaliser les objectifs énoncés dans la résolution et dans les conclusions y afférentes adoptées par le CCS à l'automne 2004. Le mandat du groupe spécial sera établi de manière à lui permettre de commencer à travailler. Le groupe spécial rendra compte de ses travaux au Comité de haut niveau sur les programmes à sa prochaine réunion. [...]

Rôle du système des Nations Unies dans le domaine du développement économique : propositions présentées par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

[...]

42. Le Comité a rappelé qu'à sa session de l'automne 2004, le CCS avait invité le Comité de haut niveau sur les programmes à poursuivre l'examen des propositions du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) pour renforcer le rôle du système des Nations Unies dans le domaine du développement économique en vue de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. [...]

47. […] le Comité a décidé de créer une équipe spéciale à composition non limitée, chargée d'appliquer les propositions de l'ONUDI et adopté, dans un premier temps, un programme de travail spécifique et clairement établi. Il a invité les organismes intéressés à participer aux travaux de l'équipe spéciale et prié l'ONUDI de convoquer l'équipe et d'organiser ses travaux. Le Comité a demandé à l'équipe spéciale de rendre compte de l'avancement de ses travaux à sa réunion de septembre 2005 et de lui présenter un rapport final au printemps 2006. [...]

Lutte contre la criminalité transnationale organisée

[...]

49. Le Comité a pris note des progrès marqués et approuvé le programme d'action proposé, publié dans la note sur l'action conjointe de lutte contre la criminalité transnationale (voir CEB/2005/HLCP/IX/CRP.7, annexe A), ainsi que la proposition visant à ce que les prochains rapports intermédiaires soient fondés sur les activités conjointes recensées. Il a été décidé que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime rendrait compte au Comité des progrès accomplis dans un délai d'un an. [...]